

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE
REGROUPÉS DE LA MRC DE MASKINONGÉ**

Mardi, 8 novembre 2022

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de novembre du conseil d'administration de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé, tenue ce mardi 8 novembre 2022, au siège social de la Régie situé au 2831, rue Henri-Paul-Milot, local 100 à Saint-Paulin.

À laquelle sont présents les membres du conseil d'administration :

M. Claude Boulanger, vice-président, maire de Charette;
Mme Nancy Mignault, mairesse de Saint-Etienne-des-Grès;
Mme Claire Boucher, conseillère de Saint-Paulin;
M. André Bordeleau, conseiller de Saint-Mathieu-du-Parc.

Est absent : M. Pierre Désaulniers, président, maire de Saint-Boniface;

Tous membres du conseil d'administration formant quorum.

Assistent également :

M. Claude Langlois, directeur incendie
Mme Isabelle Plante, directrice générale et greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

L'assemblée s'ouvre à 19h15, sous la présidence de monsieur Claude Boulanger, vice-président.

Il n'y a aucune personne présente dans l'auditoire.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 110-11-22
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que tous les membres du conseil d'administration ont été convoqués électroniquement à la présente assemblée, mercredi le 2 novembre dernier;

Considérant que les membres du conseil d'administration ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Sur proposition de madame Nancy Mignault, il est résolu que l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 8 novembre 2022 soit adopté.

ORDRE DU JOUR
RÉUNION DU 8 NOVEMBRE À 19H

1. Ouverture de la réunion ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 octobre 2022 ;
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 24 octobre 2022 ;
5. Approbation des comptes du 6 octobre au 2 novembre 2022 ;
6. Adoption du règlement numéro 2022-003 édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Régie ;
7. Démission du directeur incendie ;
8. Mandat à la firme Claude Grenier, ressources humaines, pour appel de candidature ;
9. Formation du comité de ressources humaines ;

10. Nomination de Mme Isabelle Plante à titre de représentante à clicSÉCUR ;
11. Demande d'aide financière formation pompier 1 ;
12. Formation – Autorisation d'inscription ;
13. Embauche de deux (2) pompiers;
14. Ajout de l'Annexe C au contrat de travail des cadres à temps plein ;
15. Dépôt du rapport mensuel de septembre 2022 du directeur incendie ;
16. Dépôt du rapport mensuel d'octobre 2022 du directeur incendie ;
17. Varia ;
18. Période de questions ;
19. Clôture de la séance.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO : 111-11-2022 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2022

Tous les membres du conseil d'administration ont reçu, le 2 novembre dernier, copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie tenue le 11 octobre 2022.

Monsieur Boulanger demande si les documents sont conformes aux délibérations tenues ainsi qu'aux décisions qui ont été prises lors de cette réunion.

Tous affirment en avoir pris connaissance et le reconnaissent conforme aux délibérations tenues et aux décisions prises lors de cette réunion.

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de monsieur André Bordeleau, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 octobre 2022 soit approuvé et signé par le président et madame Isabelle Plante, directrice générale et greffière-trésorière et ce, sans aucun amendement.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO : 112-11-2022 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 24 OCTOBRE 2022

Tous les membres du conseil d'administration ont reçu, le 2 novembre dernier, copie du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Régie tenue le 24 octobre 2022.

Monsieur Boulanger demande si les documents sont conformes aux délibérations tenues ainsi qu'aux décisions qui ont été prises lors de cette réunion.

Tous affirment en avoir pris connaissance et le reconnaissent conforme aux délibérations tenues et aux décisions prises lors de cette réunion.

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de madame Nancy Mignault, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration que le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 24 octobre 2022 soit approuvé et signé par le président et madame Isabelle Plante, directrice générale et greffière-trésorière et ce, sans aucun amendement.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO : 113-11-22
APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU 6 OCTOBRE AU 2 NOVEMBRE 2022

Le 2 novembre dernier, la greffière-trésorière de la Régie a fait parvenir à tous les membres du conseil d'administration la liste des comptes à payer du 6 octobre au 2 novembre 2022.

Cette liste comportait alors des comptes à payer pour un montant total de 15 737,12 \$.

Elle leur a également fait parvenir une copie de la liste prélèvements effectués entre le 1^{er} et le 31 octobre, pour des déboursés totalisant la somme de 53 234,32 \$.

Le vice-président demande aux membres du conseil d'administration s'ils ont des questions à poser à l'égard des listes présentées avant de les adopter.

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de madame Nancy Mignault, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration que la liste des prélèvements bancaires effectués du 1^{er} octobre au 31 octobre 2022, pour des déboursés totalisant la somme 53 234,32 \$, soit approuvée.

Il est également résolu que la liste des comptes à payer soit approuvée et que la greffière-trésorière soit autorisé à effectuer le paiement, pour des dépenses totalisant la somme de 15 737,12 \$.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : 114-11-2022
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-003 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA RÉGIE

ATTENDU QU'il est impératif pour le conseil d'administration de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé d'avoir un code d'éthique et de déontologie pour ses employés ;

ATTENDU QUE la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et diverses dispositions législatives, communément appelée le « PL 49 » et sanctionnée le 05 novembre 2021, vient ajouter l'obligation pour les régies intermunicipales d'adopter un code d'éthique et de déontologie ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 18 de la LEDMM, toute décision relative à l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par M. Claude Boulanger à une séance du conseil d'administration tenue le 11 octobre 2022 ;

ATTENDU QUE l'adoption a été précédée de la présentation et du dépôt d'un projet de règlement en date du 11 octobre 2022 ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlement qui s'est tenue entre le 13 octobre et le 7 novembre 2022 ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 12 octobre 2022 ;

ATTENDU QUE le paragraphe 1.6.4 a été modifié par : *supérieur immédiat : personne qui représente le premier niveau d'autorité au-dessus d'un employé et qui exerce un contrôle sur son travail. Dans le cas du directeur général et greffier-trésorier le supérieur immédiat est le Président.*

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Régie juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Régie ;

En conséquence, il est proposé par madame Claire Boucher, et résolu à l'unanimité :

Que le règlement # 2022-003 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la régie soit adopté.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : 115-11-2022 DÉMISSION DU DIRECTEUR INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE M. Claude Langlois, directeur incendie, a remis sa démission le 26 octobre 2022;

CONSIDÉRANT QU'il quittera ses fonctions de directeur incendie de la Régie le 25 novembre 2022;

Sur proposition de madame Nancy Mignault, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration d'accepter sa démission et de remercier M. Langlois pour l'excellent travail qu'il a effectué pendant la première année de la Régie.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : 116-11-2022 MANDAT À LA FIRME CLAUDE GRENIER, RESSOURCES HUMAINES, POUR APPEL DE CANDIDATURE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'aller en appel de candidature pour combler le poste de directeur incendie ;

Sur proposition de madame Claire Boucher, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration de mandater la firme Claude Grenier, ressources humaines à mener le processus d'embauche afin de trouver la personne qui remplacera le directeur incendie.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : 117-11-2022 FORMATION DU COMITÉ DE RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE la formation d'un comité de ressources humaines est requis pour l'embauche du prochain directeur incendie;

CONSIDÉRANT QUE le représentant de la firme Claude Grenier, ressources humaines, la directrice générale et le président doivent être sur le comité;

Sur proposition de madame Claire Boucher, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration de nommer les personnes ci-haut mentionné sur le comité de ressources humaines ainsi que monsieur Claude Boulanger. De plus, il est proposé de demander à M. Mario Ducharme, gestionnaire en sécurité incendie de la MRC de Maskinongé d'assister aux entrevues des candidats.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : 118-11-2022
NOMINATION DE MME ISABELLE PLANTE À TITRE DE REPRÉSENTANTE
À CLICSEQR

Sur proposition de madame Nancy Mignault
Appuyé par madame Claire Boucher

Il est résolu :

QUE Mme Isabelle Plante, directrice générale et greffière-trésorière (ci-après la représentante), soit autorisée à signer, au nom de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin.

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer à la représentante les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQR.

QUE Mme Isabelle Plante soit autorisée à consulter le dossier de la Régie et à agir au nom pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la porte et à l'aide des services en ligne).

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : 119-11-2022
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FORMATION POMPIER 1

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019 ;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

ATTENDU QUE la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

ATTENDU QUE la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé désire ajouter 7 pompiers pour le programme Pompier I à la cohorte de l'année financière **2022-2023** ;

ATTENDU QUE la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Maskinongé en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par monsieur André Bordeleau et appuyé par madame Nancy Mignault et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Maskinongé.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : 120-11-2022 FORMATION – AUTORISATION D'INSCRIPTION

CONSIDÉRANT les exigences du « *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* » qui précisent les niveaux de formation à acquérir, selon la strate de population d'une collectivité ;

CONSIDÉRANT la requête du gestionnaire de la formation, auprès des directeurs des services incendie, de documenter adéquatement le dossier d'un candidat admissible à la formation ;

CONSIDÉRANT QUE seul un dossier complet d'un candidat, incluant une résolution du conseil municipal, sera retenu par le gestionnaire de formation à des fins d'inscription à l'École nationale des pompiers du Québec ;

Pour ces motifs, il est proposé par madame Claire Boucher, appuyé par monsieur André Boucher et résolu d'autoriser le gestionnaire de formation de la MRC de Maskinongé d'inscrire à la formation « Pompier 1 » les candidats suivants :

M. Manuel Labarre de la caserne 12 (Saint-Paulin) ;
M. Jonathan St-Pierre de la caserne 13 (Charette) ;
M. Joé Duplessis, M. Samuel Caron et M. Jean-Luc Lefebvre de la caserne 14 (Saint-Boniface) ;
M. Stéphane Mathieu de la caserne 16 (Saint-Mathieu-du-Parc) ;
M. Jérémy Béland de la caserne 22 (Saint-Etienne-des-Grès).

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : 121-11-2022 EMBAUCHE DE DEUX (2) POMPIERS

CONSIDÉRANT QUE pour assurer le bon fonctionnement de la Régie en fonction des règles et des lois en vigueur, notamment pour répondre au schéma de couverture de risques de la MRC de Maskinongé, il y a lieu de procéder à l'embauche de pompiers volontaires pour compléter les différentes équipes ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service d'incendie de la Régie quant aux candidats à retenir ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur André Bordeleau, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration d'embaucher deux pompiers formés pour la caserne 16 (Saint-Mathieu-du-Parc) soit : Messieurs Rémy Descôteaux et Alexandre McLean avec probation de 6 mois.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : 122-11-2022
AJOUT DE L'ANNEXE C AUX CONTRATS DE TRAVAIL DES CADRES À TEMPS PLEIN

CONSIDÉRANT QU'au point 4.11 des contrats de travail des cadres à temps plein, il est indiqué que :

4.11.1 La Régie fournit au (titre du poste) les vêtements de sécurité et identitaires, les chaussures ainsi que les équipements de sécurité nécessaires à l'exécution de ses fonctions à ce titre.

CONSIDÉRANT QUE la description, la quantité des vêtements, chaussures, équipements et le délai pour les achats n'avaient pas été établies ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Claire Boucher, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration d'ajouter l'Annexe C au contrat de travail des cadres à temps plein qui sera effective à compter du 1^{er} janvier 2023.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : 123-11-2022
DEPOT DU RAPPORT MENSUEL DE SEPTEMBRE 2022 DU DIRECTEUR INCENDIE

Le directeur du Service d'incendie présente aux membres du conseil d'administration son rapport mensuel pour le mois de septembre 2022.

Ce rapport indique l'état opérationnel des effectifs, l'effectif en formation, l'état opérationnel des véhicules et équipements, le nombre de sorties d'urgence ainsi que les visites d'inspection et de prévention effectuées.

Au cours du mois de septembre, les différentes casernes qui composent la Régie sont intervenues à 13 reprises pour un total cumulé pour l'année 2022 de 159 interventions.

Des visites de prévention ont été effectuées pour 2 bâtiments comportant un risque très élevé. Le total des visites de prévention effectuées jusqu'à maintenant s'élève à 100 pour l'année 2022.

Tous les membres du conseil d'administration ont reçu copie de ce rapport.

Sur proposition de monsieur André Bordeleau, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration d'accepter le dépôt du rapport de septembre 2022.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : 124-11-2022
DEPOT DU RAPPORT MENSUEL D'OCTOBRE 2022 DU DIRECTEUR INCENDIE

Le directeur du Service d'incendie présente aux membres du conseil d'administration son rapport mensuel pour le mois d'octobre 2022.

Ce rapport indique l'état opérationnel des effectifs, l'effectif en formation, l'état opérationnel des véhicules et équipements, le nombre de sorties d'urgence ainsi que les visites d'inspection et de prévention effectuées.

Au cours du mois d'octobre, les différentes casernes qui composent la Régie sont intervenues à 12 reprises pour un total cumulé pour l'année 2022 de 171 interventions.

Des visites de prévention ont été effectuées pour 5 bâtiments comportant un risque très élevé et élevé et 2 bâtiments comportant un risque moyen. Le total des visites de prévention effectuées jusqu'à maintenant s'élève à 107 pour l'année 2022.

Le rapport indique qu'il y a eu des pratiques d'évacuation dans deux écoles et un CPE.

Tous les membres du conseil d'administration ont reçu copie de ce rapport.

Sur proposition de madame Nancy Mignault, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration d'accepter le dépôt du rapport d'octobre 2022.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VARIA

PERIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION NUMÉRO : 125-11-2022 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 19h30, sur proposition de monsieur André Bordeleau, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration que l'assemblée soit levée.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Claude Boulanger
Vice-président

Isabelle Plante
Directrice générale et
greffière-trésorière

JE, CLAUDE BOULANGER VICE-PRESIDENT DE LA REGIE, ATTESTE QUE LA SIGNATURE DU PRESENT PROCES-VERBAL EQUIVAUT A LA SIGNATURE PAR MOI DE TOUTES LES RESOLUTIONS QU'IL CONTIENT AU SENS DE L'ARTICLE 142 (2) DU CODE MUNICIPAL.

Claude Boulanger
Vice-président

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES

Je soussignée, Isabelle Plante, greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la Régie des Services de Sécurité Incendie Regroupés de la MRC de Maskinongé possède les fonds disponibles ou les possédera en temps opportun, pour couvrir les dépenses projetées ou engagées lors de la séance du 8 novembre 2022.

Isabelle Plante, Directrice générale et greffière-trésorière